



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Montréal, le 18 juin 2015

## Aux locataires des habitations De Marseille

6191, rue De Marseille

### Travaux pour sécuriser les façades

#### En bref...

##### Investissements

Près de 255 000 \$

##### Calendrier

Du 22 juin au début d'octobre 2015

##### Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h

##### Entrepreneur

Gestion Pachar inc.



Tous les 5 ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de 5 étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. L'inspection des façades de votre immeuble a révélé quelques anomalies. L'Office doit donc apporter les correctifs nécessaires. Ces travaux permettront d'éviter une dégradation plus importante de la maçonnerie et des balcons. Ils rendront votre immeuble plus étanche pour qu'il reste en bon état longtemps.

- Les murs de briques seront réparés à certains endroits.
- Les joints de briques seront refaits.
- Les balcons seront réparés à certains endroits.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

## À vous d'agir – Rôle du locataire

Que devez-vous faire pendant les travaux?

Pour la sécurité des ouvriers et la vôtre, vous devez :

- **arrêter et couvrir votre climatiseur** pendant les travaux qui auront lieu sur la façade sur laquelle donne votre logement.
- Tous les jours, **après 17 h, vous pourrez retirer la protection de votre climatiseur et le remettre en marche jusqu'à la reprise des travaux, le lendemain à 7 h.**
- Notez que ni l'entrepreneur ni l'Office ne pourront être tenus responsables des bris causés à votre climatiseur.

Les locataires de l'immeuble sont aussi invités à :

- Enlever leurs biens personnels sur les balcons.
- Ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.
- **Les locataires des logements se terminant par 01 et 15 ne pourront pas utiliser leur balcon, même en dehors des heures de travail des ouvriers.** Des travaux de maçonnerie doivent être faits à proximité de ces balcons. Alors, ils ne seront pas accessibles pendant ces travaux. Vous serez avisés lorsque vous pourrez de nouveau utiliser votre balcon.

## Avec vous



Une **rencontre d'information** a eu lieu le **16 juin dernier** dans la salle communautaire de votre immeuble pour expliquer les travaux à venir.

Si vous avez des **questions concernant le chantier et son déroulement**, vous pouvez communiquer avec **Andréa Quezada**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3250**.

# Préparez-vous pour les travaux

## À vous d'agir — Rôle du locataire

### Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,  
prêt pour les travaux

